



R20 – Les bonifications pour services aériens dans l’œil du cyclone

Chers collègues, vous avez pu lire le compte rendu rédigé par vos représentants de l’USD-FO suite à la réunion sur les retraites du 13 janvier avec le secrétaire d’État Monsieur Dussopt. Ce compte rendu a ciblé les questions d’ordre générale. Cependant, des précisions ont été demandées par notre secrétaire général adjoint chargé des personnels navigants sur l’avenir des textes existants (code des pensions, etc..) une fois que la loi, que nous contestons par ailleurs, sera mise en place.

La réponse est sans ambiguïté : ces textes seront abrogés. Par conséquent, le R20 subira donc le même sort.

Notre OS est la seule, pendant cette réunion, au vu des éléments supra, à avoir demandé comment la nouvelle loi allait intégrer l’équivalent du R20 pour les agents qui en bénéficient de par leur spécialité aujourd’hui.

Le secrétaire d’État a répondu que cela était à l’étude mais qu’il ne pouvait pas nous répondre à ce stade de la réflexion.

Le représentant des personnels navigants USD-FO a rappelé avec force que ce dispositif, R20, recouvre des réalités métiers dont le gouvernement se doit de tenir compte à la hauteur de l’ancien dispositif de bonification, sauf à vouloir créer de gros dysfonctionnements dans ces spécialités en Douane mais aussi pour les militaires et les autres administrations concernées.

Le secrétaire d’État ainsi que Madame la Directrice Générale se sont engagés à nous répondre rapidement sur ce dossier particulièrement structurant.

Nous les solliciterons à nouveau s’ils devaient tarder à nous répondre et nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier.

Attractivité du métier de pilote en Douane et des Antilles pour les personnels navigants

Dans les jours suivants cette rencontre le représentant des personnels navigants de notre OS a pu s’entretenir avec la Directrice Générale et le DG adjoint sur les problématiques rencontrées pour rendre attractif le métier de pilote en douane et pour combler les déficits en personnels navigants aux Antilles.

En effet, le constat de la Direction Générale est clair : il y a de gros problèmes pour le recrutement et la fidélisation des pilotes en douane, et un manque d’engouement important pour les Antilles chez les navigants.

Pour le problème spécifique des pilotes, l’Administration a interrogé notre représentant des personnels navigants sur la possibilité d’envisager le recrutement de contractuels.

La réponse a été claire : ce n’est pas la bonne solution.

Par contre il faut, pour gagner en attractivité, initier le passage en cadre A de ces spécialistes, conformément au fait que l’Administration exige qu’ils soient hautement qualifiés et qu’ils assument de lourdes responsabilités pour son compte (filère métier).

Puis, pour les Antilles, il faut impérativement que l’Administration prenne en charge le déménagement de tous les collègues entrant en Douane et fasse ensuite appel aux collègues navigants de Métropole pour des séjours au Lamentin en support des unités aériennes qui sont ou pourraient être en manque de personnel.

Nous pensons qu’une compensation financière conséquente, en plus des frais, avec prise de RH sur place serait préférable à un système de 16/24ème qui pourrait, à terme, déporter le problème de manque de personnel sur les unités d’origines.

Rejoignez-nous,



Avec Force-Ouvrière, l’auto info en open mike